



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 19 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	17	17 + 2 pouvoirs

Date de convocation 12 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Dominique ROUSSEAU**, Maire.

Présents : **Sébastien FRESSE, Olivier LAMIELLE, Céline CAILLET, Bruno DEBARD, Elodie MASKO ZABE, Frédéric ORY, Laetitia REVEILLE, Vincent MAIRE, Allison BAUDOIN-SALLEZ, Christian JACQUES, Quentin GERARD, Fanny CARDOT, Ghyslaine GSCHWEND, Christine MEYER, Jean-Claude ROMARY, Dominique ROUSSEAU, Guillaume ÉTÉVÉ.**

Absents : .

Représentés : **Romane MAAS pouvoir donné à Christine MEYER, Stéphanie HINDELANG pouvoir donné à Elodie MASKO ZABE.**

Madame Fanny CARDOT a été nommée secrétaire de séance.

Institutions et vie politique : Fonctionnement des Assemblées
Objet : Création d'une Commission temporaire de Gestion Locative
Délibération : D_53_2026

En application de l'article L 2121.22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Considérant que la gestion du projet intergénérationnel nécessite la création d'une commission temporaire afin d'évaluer et de gérer les locations de 9 appartements et les espaces communs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de créer une Commission municipale de Gestion Locative ayant pour objet d'évaluer et de gérer les espaces communs et les locations de 9 appartements du projet intergénérationnel.
- **PRECISE** que les membres de cette commission sont :

Gestion Locative	MEYER Christine FRESSE Sébastien ROMARY Jean-Claude GERARD Quentin RAGON Miryam (membre extérieur) MASKO ZABÉ Elodie
-------------------------	--

.../...

.../...

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 22 mai 2026
Pour extrait conforme
Dominique ROUSSEAU, Maire



[[[signature1]]]

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Rousseau", written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Dominique ROUSSEAU

Dominique ROUSSEAU
2026.05.21 18:52:55 +0200
Ref:11046851-16656361-1-D
Signature numérique
le Maire